



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- - -

74240

- - -

2026.94

**DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRÈS DU
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE HAUTE-SAVOIE
AU TITRE DU
FONDS D'AIDE À
L'ACTION
CULTURELLE
POUR SAISON
CULTURELLE 2027**

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE 29 JUIN

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 25

Étaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire - Mesdames et Messieurs VINCENT, PASSAQUAY, MAITRE, ANCHISI, SIMON, CORNEC, R. PIGNY, ABDALLAH, SEÏTÉ, KAMANDA, FOURNIER, CHAPPEL, MARTIN GARCIA, ESTERMANN, CURTIL, BARBOTIN, LE PRIOL, A. PIGNY, DIALLO, MULLER, PRADAS, LAAJI, GALY, JUGET

Absent(s) ayant donné pouvoir : 6

Procuration de Jean-Paul BOSLAND à Antoine BLOUIN, de Françoise MAGDELAINE à Odette MAITRE, de Marie CROISIER à Patrice CURTIL, de Céline MATRINGE à Magalie SEÏTÉ, de Alain SALLET à Vincent CORNEC, de Béatrice CHARPENTIER-LOMBARD à Charlotte BARBOTIN

Absent(s) excusé(s) : 2

Pierre FIGUIÈRE, Elyot BARMES

Secrétaire de séance : Jean-Guy FOURNIER

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie subventionne l'action culturelle des collectivités, et à ce titre, la commune de Gaillard sollicite, pour sa saison culturelle 2027, une subvention dans le cadre du Fonds d'aide à l'action culturelle, à hauteur de 30 000 €.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la campagne de demande de subvention pour le Fonds d'aide à l'action culturelle 2027, menée par le Conseil départemental de la Haute-Savoie,

CONSIDÉRANT les projets à mener dans le cadre de l'action culturelle 2027 par la Ville de Gaillard,

CONSIDÉRANT l'éligibilité des actions culturelles de la Ville à venir au Fonds d'aide à l'action culturelle année 2027 proposé par le Conseil départemental de la Haute-Savoie,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : **SOLLICITE** une subvention de 30 000 € auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie, au titre du Fonds d'aide à l'action culturelle, année 2027.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Article 3 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



Le Secrétaire de séance,

Jean-Guy FOURNIER

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. FOURNIER', is written over a large, faint, stylized graphic element.

Délibération devenue
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-
préfecture le :

02/07/26

- de sa mise en ligne le :

02/07/26